

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

**Présents** : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

**Pouvoirs** : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD  
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI  
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY  
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT  
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH  
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

**DELIBERATION N° 41/2023 – ECOLE DES SPORTS : TARIFS 2023/2024**

Monsieur Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Adjoint au Maire en charge de la Culture, du Sport, du Patrimoine et de la relation aux cultes, propose au Conseil Municipal d'adopter à compter du 01 septembre 2023 les tarifs d'inscription à l'Ecole Municipale des Sports, comme suit :

La tarification de l'EMS étant une tarification horaire, il est proposé de l'augmenter de 3.5 % ce qui correspond au taux de revalorisation indiciaire des traitements dans la fonction publique au 01/07/2022, arrondie à l'euro supérieur. Il est à noter que ces tarifs sont inchangés depuis l'année scolaire 2020/2021.

Il est précisé que cette proposition de tarifs a fait l'objet d'une présentation en commission « Culture, Patrimoine, sport et vie associative » du 10 mai 2023.

Ecole municipale des sports		
TARIFS au trimestre	2022/2023	2023/2024
1 heure par semaine	42,41 €	44 €
2 heures par semaine	57,92 €	60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs applicables, à compter du 01 septembre 2023, pour l'inscription à l'Ecole Municipale des Sports, tels que proposés ci-dessus.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme  
Le Maire  
Sidney REBBOAH

